

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE SARRALBE

2020/020

CONSEILLERS ELUS : 27 – EN FONCTION : 27 – PRESENTS : 27

SÉANCE EN DATE DU 02 JUIN 2020

SOUS LA PRESIDENCE DE M. PIERRE-JEAN DIDOT, MAIRE.

POINT 8 : DESIGNATION D'UN DELEGUE DU CONSEIL MUNICIPAL ET D'UN DELEGUE DES AGENTS COMMUNAUX AU SEIN DES INSTANCES DU COMITE NATIONAL D'ACTION SOCIALE

Le conseil municipal,

Après avoir procédé au vote,

A la majorité des voix, (MM. Jean Paul SCHMITT, Patrick HINSCHBERGER, Armand GROSS, Mmes Marie HENNARD et Marie Laure MEYER s'abstiennent)

- désigne Mme Sophia MATTA, déléguée du conseil municipal au sein des instances du Comité National d'Action Sociale,

A l'unanimité des voix,

- désigne Mme Perrine PEIFER, déléguée du personnel communal au sein des instances du Comité National d'Action Sociale.

M. le maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération qui a été publiée le 03 juin 2020

Pour extrait conforme,
Sarralbe, le 03 juin 2020
Le Maire,
Pierre-Jean DIDOT